



Arrêté n°ARRE2021-364

**Arrêté règlementant  
temporairement la  
circulation et le  
stationnement  
8 impasse ar Rozig**

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu l'arrêté n°2020-228 en date du 11 juin 2020 reçu en sous-préfecture le 12 juin 2020 portant délégation de fonctions à Jean-Yves TREBAOL, Adjoint au Maire,

Vu la demande émanant de l'entreprise Euro Câbles Réseaux, 5 rue Gay Lussac, 94430 Chennevières sur Marne en date du 12 octobre 2021,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion du terrassement pour renouvellement du branchement gaz au 8 impasse ar Rozig, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement au niveau des de cette voie,

### ARRÊTE

**Article 1:**

La chaussée sera rétrécie au niveau du 8 impasse ar Rozig et le stationnement interdit à compter du début des travaux le lundi 25 octobre 2021 jusqu'à la fin du chantier et selon les conditions météorologiques (durée estimée : 30 jours).

**Article 2 :**

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise Euro Câbles Réseaux, 5 rue Gay Lussac, 94430 Chennevières sur Marne qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons.

**Article 3 :**

La Directrice Générale des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- à l'entreprise Euro Câbles Réseaux,
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- [bretag-ut29.uc2-4@direccte.gouv.fr](mailto:bretag-ut29.uc2-4@direccte.gouv.fr)

A Bohars, le 12 octobre 2021

Pour le Maire, Jean-Yves TREBAOL,

Affiché en Mairie le : 14 OCT. 2021

